

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2010 PROCES VERBAL

Les membres du Conseil Municipal sont convoqués en séance ordinaire le **Mardi 16 Novembre 2010 à 20 H 00**, salle de la Mairie selon l'Ordre du Jour suivant :

- Secrétaire de séance
- Adoption du Procès Verbal du 21 Octobre 2010
- Délibérations :
  - \* Autorisant Monsieur le Maire à représenter la commune au Tribunal Administratif de Châlons en Champagne
  - \* Autorisant Monsieur le Maire à demander l'assistance d'un conseil
  - \* Election d'un 4<sup>ème</sup> Adjoint

Le Maire,

Jean-François FREROT

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, salle de la Mairie le **Mardi 16 Novembre 2010 à 20 H 00** sous la présidence de Monsieur Jean-François FREROT, Maire.

**Sont présents** : Mrs Jean-François FREROT - Jean-Louis CITERNE - Eric DEREGARD - Daniel MICHEL - Eric FREMEAUX - Olivier PETITFRERE - Stéphane CHEZE - Gérard DUBOIS - Patrick TRESONNE  
Mmes Patricia D'INNOCENTE - Annick THELIER - Valérie JACQUES

**Absent excusé** : Mr Francis DAUCHY qui donne pouvoir à Mr Jean-Louis CITERNE

**Absent** : /

Monsieur le Maire désigne Mme Valérie JACQUES en tant que secrétaire de séance.

## **ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 21 OCTOBRE 2010**

Chacun des membres présents ayant été destinataire du procès verbal du 21 Octobre 2010, Monsieur le Maire demande s'il donne lieu à des observations.

Mr CHEZE demande :

- que soit inscrit le mot « étude » à la place de « réfection » du chemin des lavandiers en page 4 (Cadre de Vie).
- de préciser qu'il s'agit de la Rue du Pont lorsqu'il a été question de l'évacuation des eaux pluviales lors de gros orage (Questions diverses).

Mme D'INNOCENTE précise qu'il s'agit du Samedi 24 Septembre 2011 et non 2010 pour l'organisation d'un concert (Affaires Culturelles).

Mr DEREGARD voudrait préciser en ce qui concerne le scolaire, qu'il y a eu 650 kg de pommes récoltées, ce qui a permis d'obtenir 360 litres de jus de pomme au profit de la Coopérative Scolaire. Mr DAUCHY a assuré le transport des fruits.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès verbal est ensuite adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

Arrivée de Mr Francis DAUCHY à 20 H 12.

#### **DELIBERATION : REPRESENTATION TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire relate les problèmes avec les habitants de la Rue de Mézières et du globe et précise qu'il est nécessaire de se défendre en justice suite à l'assignation faite par une partie des habitants de ce secteur.

Après avoir entendu ses explications, les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (Mr PETITFRERE) autorisent Monsieur le Maire à représenter la Commune au Tribunal Administratif de Châlons en Champagne concernant les requêtes « Taxe de Raccordement Assainissement ».

#### **DELIBERATION : ASSISTANCE D'UN CONSEIL**

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (Mr PETITFRERE) autorisent Monsieur le Maire à demander l'assistance d'un conseil juridique auprès de l'Assurance des 2 Amis concernant les requêtes « Taxe de Raccordement Assainissement ».

Avant d'aborder la suite de l'Ordre du Jour, Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet daté du 4 Novembre 2010 suite à la démission de Monsieur Claude POTET, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

#### **DELIBERATION : NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS**

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de conserver les 4 postes d'adjoints créés à l'issue des élections municipales du mois de Mars 2008.

#### **DELIBERATION : ELECTION 4EME ADJOINT**

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'élire un 4<sup>ème</sup> adjoint.

Mr Jean-Louis CITERNE accède de ce fait, au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

Monsieur le Maire demande qui sont les candidats et leur motivation.

Se présentent :

Mr Eric FREMEAUX

Mr Gérard DUBOIS

Mme Annick THELIER

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mr Stéphane CHEZE a été désigné secrétaire.

Mr Daniel MICHEL a été désigné doyen d'âge du Conseil.

Mme Patricia D'INNOCENTE et Mr Jean-Louis CITERNE ont été désignés assesseurs.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

### ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, à l'élection du Quatrième Adjoint.

#### Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés	
Aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

#### Ont obtenu :

Mr FREMEAUX Eric	une voix (1)
Mr DUBOIS Gérard	trois voix (3)
Mme THELIER Annick	neuf voix (9)

Madame THELIER Annick ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

Une suspension de séance a lieu de 20 H 40 à 20 H 43.

Mr MICHEL donne quelques précisions sur la compétence « Personnel »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 50

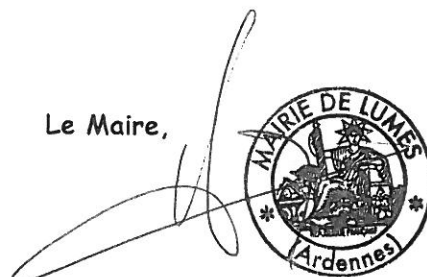
La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.

Le Secrétaire de séance



Valérie JACQUES

Le Maire,



Jean-François FREROT